

Vitel, C., Leroy, M. & Fearnside, P.M. 2015.  
Associations indigénistes brésiliennes à l'épreuve  
du marché carbone volontaire. Conference:  
Atelier d'échange ANR PRIGOUE ET GEODD «  
Les ONG et les associations à l'épreuve du  
néolibéralisme », 8 Juin 2015. Paris, France  
<https://cel.archives-ouvertes.fr/AGROPOLIS/hal-01466503>

**Claudia Vitel (AUDAT), Maya Leroy (Agroparistech) & Philip Fearnside (INPA)**

## **ASSOCIATIONS INDIGENISTES BRÉSILIENNES A L'ÉPREUVE DU MARCHÉ CARBONE VOLONTAIRE**

Au Brésil, en Amazonie, les ONG et associations à vocation socio-environnementale constituent des acteurs essentiels dans la mise en place de mesures concernant l'environnement et les conditions sociales des populations traditionnelles. Parmi elles, on retrouve les associations et ONG indigénistes qui défendent les droits indigènes et soutiennent le « développement durable » de ces minorités ethniques. Leur grand nombre s'explique par la grande étendue du territoire amazonien et un nombre important d'ethnies indigènes (ISA, 2015). Dans les années 1980, à la fin du régime militaire, le pays a connu un grand tournant politique. L'ouverture du Brésil sur le reste du monde a à la fois favorisé les échanges économiques, notamment de denrées agricoles, à l'origine d'impacts environnementaux importants, mais a aussi, contradictoirement, favorisé les échanges à faveur de la protection des écosystèmes d'Amazonie et de ses populations locales, ayant souffert des impacts générés par la mise en œuvre des programmes politiques militaires entre les années 1960 et 1980. La libéralisation soudaine des échanges à faveur de la protection des écosystèmes riches en biodiversité et des populations locales a donné un élan certain au réseau socio-environnemental brésilien, particulièrement en Amazonie. C'est lors de l'établissement de la nouvelle constitution fédérale en 1988 que le rôle des ONG/associations indigénistes a été reconnu politiquement et juridiquement. L'État a autorisé le développement de partenariats entre ces organisations et d'autres entités (entreprises, collectivités publiques, ONG et associations) notamment étrangères et l'échange de ressources financières pour la mise en place de projets environnementaux, sociaux et culturels en territoire indigène fédéral. Toutefois, de nombreux garde-fous ont été établis, le droit de tutelle des populations indigènes donné à la Fondation Nationale des Indiens-FUNAI en est un exemple et oblige les ONG à consulter le gouvernement pour tout projet mis en place. Suite à cette ouverture, un véritable réseau socio-environnemental globalisé a pris forme. Ce rapprochement n'a pas été sans conséquences sur les populations indigènes. La mise en œuvre de projets, impliquant des conventions et des modèles managériaux calqués sur ceux des pays du Nord a eu des répercussions sur leur organisation sociale, mais aussi sur leurs conditions socio-économiques et leur mode de gestion des ressources naturelles.

Une véritable « transformation managériale » s'est alors opérée dans certaines ONG indigénistes d'Amazonie qui ont bénéficié de ces projets. La population Surui est une des populations indigènes qui a connu de tels changements, suite à son ouverture sur le monde marchand, qui remonte aux années 1970, lors de son rapprochement territorial avec la société brésilienne environnante, matérialisé par l'avancée de la frange pionnière dans l'Etat du Rondônia. Socialement déstructurés par l'activité d'exploitation forestière illégale lors de la communication établie avec les colons avoisinants, les Surui ont cherché à défendre la protection de leurs forêts en s'alliant au réseau socio-environnemental qui se construisait. S'en est suivi un fleurissement d'associations et ONG indigénistes dans le territoire, à l'image de l'éclatement de la population, le territoire ayant vu apparaître de nombreux villages de manière à protéger les zones d'exploitation forestière. Des projets socio-environnementaux ont été

développés dans certaines de ces ONG/associations ce qui a entraîné une progressive professionnalisation et financiarisation des pratiques de gestion au sein de ces entités. Nous apportons des éléments empiriques obtenus localement à partir d'entretiens pour expliciter de tels changements.

L'expérience obtenue par quelques ONG/associations Surui locales a fait émerger une configuration propice pour la mise en place du nouveau mécanisme REDD+ -Réduction des Emissions de Gaz à Effet de Serre liées à la Déforestation et Dégradation Forestière. Il s'agit d'un mécanisme établi au niveau global qui a pour objectif de lutter contre l'avancée de la déforestation et de la dégradation forestière, au nom des effets que ces processus génèrent sur la qualité de l'atmosphère, en engendrant des émissions de GES importantes (13% des émissions de GES mondiales). C'est un mécanisme incitatif qui prétend rémunérer les acteurs qui réduisent leurs taux de déforestation et de dégradation forestière et en conséquence, ce qui induit une diminution des recettes de leurs activités productives. La mise en œuvre 'territorialisée' de ce nouvel instrument représente un défi pour les acteurs qui le sollicitent, tant au niveau des nouveaux formats gestionnaires qu'il implique, qu'au niveau des résultats environnementaux qu'il impose, la performance environnementale étant centrale, en effet, elle conditionne l'obtention de financements carbone et, donc, à son tour, l'efficacité de mise en œuvre du projet.

Nous analysons la mise en œuvre de ce mécanisme dans sa forme volontaire en nous appuyant sur le cas spécifique du Projet Carbone Forestier Surui PCFS, mis en place depuis 2009 dans la terre indigène *Sete de Setembro*, où l'association Metareilá est le porteur de projet local et les autres associations/ONG indigènes Surui, sont acteurs de la mise en œuvre locale des actions de conservation environnementale. Nous souhaitons mettre en évidence les changements locaux induits par la mise en œuvre d'un tel instrument, sous deux angles: au niveau de la gouvernance du projet, en prêtant attention aux relations établies entre les acteurs indigènes et les acteurs non-indigènes impliqués et aux asymétries de pouvoir, puis au niveau des effets générés sur la population locale cible, au niveau humain mais également au niveau environnemental, à savoir le niveau de réduction des taux de déforestation obtenu pour la première phase d'implantation.